

RAYMOND REBUILTS

Chariot remis en état Politique de garantie prolongée

NOM DE LA COMPAGNIE

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

NUMÉRO DE LA GARANTIE

Votre chariot élévateur Raymond remis en état est garanti contre toute défectuosité due aux pièces ou à la main d'œuvre sur les composants majeurs pour une durée de 12 mois après l'installation ou 1050 heures d'utilisation (le premier des deux prévalant). Les composants mineurs sont garantis pour une durée de 5 mois ou 440 heures d'utilisation. Les pièces soumis à l'usure sont garantis pour 90 heures d'utilisation ou 1 mois.

Composants majeurs garantis pour 12 mois ou pour 1050 heures d'utilisation (le premier des deux prévalant) :

1. Transmission
2. Moteurs
3. Mât et tablier porte-fourche (à l'exception des vérins et des roulements à billes)
4. Pièces coulées
5. Pompes
6. Composants électroniques majeurs, incluant les éléments suivants :
 - VFC, Cartes d'alimentation et cartes systèmes
 - Boîte de contrôle et cartes SCR
 - Cartes ICC (RMS80) et TCC
 - Système de gestion du véhicule et commande de moteur
 - Cartes de la direction, de l'ODI et de l'excitateur de bobines
 - Cartes et capteur de filoguidage

Composants soumis à l'usure, garantis pour 1 mois ou 90 heures d'utilisation

1. Roues
2. Pneus
3. Commutateurs
4. Balais de moteur
5. Pointes de contact

Clauses de la garantie

1. Les pièces qui s'avèrent défectueuses durant la période de garantie seront remplacées sans aucun frais.

2. Nous payerons les frais de transport dus au remplacement ou à la réparation de la pièce défectueuse à condition que ce remplacement ou cette réparation ait été fait par un représentant attiré de Raymond Rebuilt.
3. Le temps de déplacement sera facturé au client pour les appels au titre de la garantie à l'extérieur des zones de service normaux.
4. Raymond Rebuilt se réserve le droit d'apporter des changements ou des améliorations à la conception des nouveaux véhicules sans être tenu d'apporter ces mêmes changements et améliorations aux véhicules déjà fabriqués.
5. La garantie portant sur votre chariot remis en état ne couvre pas les défectuosités ou les dommages provoqués par un manque d'entretien, un mauvais usage, un abus ou un accident.
6. Nonobstant tout autre langage utilisé dans la présente politique, cette garantie est formellement annulée sans préavis si le chariot subit une modification ou que des composants ou des appareils sont ajoutés au chariot sans avoir reçu préalablement l'approbation écrite de Raymond Rebuilt.
7. **Cette garantie expresse se substitue à toute autre garantie.** Il n'existe aucune garantie tacite, de qualité marchande ou de conditions pour un but particulier. En aucun cas, Raymond Rebuilt ne peut-être tenu responsable de dommages accidentels, spéciaux ou circonstanciels.

RAYMOND REBUILTS

Chariot remis en état Politique de garantie prolongée

Remise en état standard

Général : Toute unité présente une apparence propre et a fait l'objet d'une inspection visuelle pour en vérifier l'intégrité structurelle; elle a été réparée au besoin.

Transmission : Inspectée pour en vérifier le bon fonctionnement et découvrir les fuites; réparée au besoin.

Mécanisme de la roue pivotante : Inspecté pour en vérifier le bon fonctionnement, les dommages réparés ou les ajustements nécessaires faits.

Moteurs : Mise à la terre et usure des balais testés; réparés au besoin.

Pompes hydrauliques : Inspectées pour les fuites; remises à neuf ou remplacées au besoin.

Soupapes : Inspectées pour les fuites ou les dommages; joints remplacés au besoin.

Raccordements des boyaux : Inspectées pour les fuites ou les dommages; remplacés au besoin; bulles et fissures superficielles acceptables.

Panneaux électriques : Vérification visuelle de la corrosion et des pointes de contact usées; réparations au besoin

Contrôleur : Testé pour en vérifier le bon fonctionnement et réparé au besoin.

Assemblage du mât : Inspecté pour les dommages physiques; une certaine usure acceptable; réparé et ré-espacé au besoin. Les vérins de levée sont inspectés pour voir si le chrome est endommagé ou s'il n'y a pas de fuite; vérins réparés ou regarnis au besoin.

Système de frein : Démonté, inspecté et testé pour voir si son fonctionnement est sûr. Composants remis en état ou remplacés au besoin.

Roues et pneus : Inspectés pour leur usure et leur état de marche; remplacés au besoin; une certaine usure et certaines éraflures sont acceptables.

Peinture : Apparence bien découpée et peinte

Mises à jour : Mises à jour installées du matériel et du logiciel.

Inspection finale et test : Les chariots sont testés en opération avec une charge selon les normes provinciales pour s'assurer que les commandes et fonctions travaillent correctement.